

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU LUNDI 25 MARS 2019**

## **COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF (BUDGET EAU)**

Ces comptes ont été présentés par Jean ROUXEL, Conseiller délégué à l'eau et à l'assainissement.  
Le budget « eau » dégage un excédent de fonctionnement de 48 092,59 € et un excédent net d'investissement de 98 460,36 €

*Voté à l'unanimité*

## **AFFECTATION DU RESULTAT 2018 (BUDGET EAU)**

Pour le budget « eau », Jean ROUXEL propose de reporter 30 102,34 € en section de fonctionnement et d'affecter le solde, soit 17 990,25 € à la section d'investissement.

*Voté à l'unanimité*

## **BUDGET PRIMITIF 2019 (BUDGET EAU)**

Le budget « eau », voté à l'unanimité, s'équilibre à 164 079,88 € en section de fonctionnement et à 211 506,28 € en section d'investissement.

## **RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS ENTRE LTC ET LA COMMUNE POUR L'EAU POTABLE**

Le Maire est autorisé à signer avec LTC, d'une part, la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux effectués sur les installations d'eau potable et, d'autre part, la convention pour la gestion de l'eau potable, pour l'année 2019.

## **COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF (BUDGET COMMUNAL)**

Ces comptes ont été présentés par Thierry LE CALVEZ, Adjoint aux finances et au personnel.

La section de fonctionnement du budget communal 2018 dégage un excédent de 344 783,34 € (recettes : 1 353 250,26 € - dépenses : 1 008 466,92 €) pour des recettes et des dépenses prévisionnelles s'équilibrant à 1 316 082 €

La section d'investissement présente un résultat de 192 568,54 € (recettes : 1 613 771,41 € + 551 532 € de restes à réaliser - dépenses : 1 396 950,87 € + 575 784 € de restes à réaliser) pour des recettes et des dépenses prévisionnelles s'équilibrant à 2 343 427 €

*Se sont abstenus pour le vote du compte administratif) : Jean ROUXEL, Rémy POMMELLE et Danielle LE MAGOAROU*

## **TAUX D'IMPOSITION 2019**

Thierry LE CALVEZ propose de maintenir les taux d'imposition en raison de la bonne situation financière de la commune et de la stabilité des dotations de l'Etat, soit pour 2019 :

- Taxe d'habitation 15,21 %
- Taxe foncière (bâti) 20,31 %
- Taxe foncière (non bâti) 72,42 %

*Voté à l'unanimité*

## **CONVENTION AVEC LA SEM POUR PARTICIPATION AUX TRAVAUX DU SDE A PARCOMEUR**

Le Maire est autorisé à signer une convention avec la SEM LANNION TREGOR afin de définir la participation financière de la SEM aux travaux réalisés par le SDE 22 pour l'aménagement du quartier de Parcomeur (réseau électrique, éclairage public, génie civil Orange et réseau gaz). La contribution financière de la SEM est estimée à 75 074 €

## **MODIFICATION DE LA GRILLE DES EFFECTIFS**

Thierry LE CALVEZ rappelle aux élus qu'un contrat aidé avait été créé le 1<sup>er</sup> mai 2017 pour le service technique. Ce contrat arrivant à son terme au 30 avril prochain, le Conseil décide de créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet (28 H/semaine) à compter du 1<sup>er</sup> mai prochain.

## **CONVENTION SPORTS TREGOR 22**

Sylvain CAMUS, Adjoint à la vie associative, a présenté la convention pour l'année 2018/2019. La commune versera une subvention de 2 597 € pour 196 H d'interventions d'un éducateur sportif « basket » mis à disposition de l'association « Ploulec'h Basket » qui versera la même somme. Le Maire est autorisé à signer cette convention avec Sports Trégor 22.

## **LOCATION DE LA SALLE DU PATIO**

Sylvain CAMUS propose de revoir certains tarifs du patio, comme suit :

- Location de la scène escamotable, de l'éclairage de scène + vidéo-projecteur et sono (grande salle) : gratuit pour les associations locales
- Location de la vaisselle de la grande salle (kit vaisselle/100 couverts) : 80 € (gratuit pour les associations locales)
- Location de la vaisselle + sono + vidéo-projecteur (petite salle) : 30 € (gratuit pour les associations locales)
- Caution/dégâts matériels et/ou ménage : 1 000 €
- Caution/tapage nocturne (si constatation par les forces de l'ordre) : 1 000 €

Par ailleurs, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, un tarif horaire pourra être appliqué pour des occupations en journée et en semaine :

- Petite salle sans cuisine : 30 €/heure
- Grande salle sans cuisine : 70 €/heure

A partir d'une réservation pour 20 heures minimum : une réduction de 50 % est appliquée.

*3 abstentions : Jean ROUXEL, Rémy POMMELLEC et Danielle LE MAGOAROU*

## **QUESTIONS DIVERSES**

1. **Personnel communal** : un emploi saisonnier va être recruté du 1<sup>er</sup> mai au 31 août pour renforcer le service technique.
2. **Départ de Karine DENIS** : Matthieu DUPUIS informe les élus que Karine DENIS a renoncé à sa mutation pour la commune de Ploubezre.
3. **Election européenne du 26 mai 2019** : cette élection se déroulera de 8 H à 18 H à la nouvelle salle socio-culturelle du Patio. Il y aura toujours deux bureaux. Les personnes votant auparavant à la salle polyvalente voteront dans la petite salle du Patio, ceux votant à la salle des fêtes voteront dans la grande salle du Patio.
4. **Bibliothèque municipale** : Danielle LE MAGOAROU souhaiterait davantage de lecteurs et lectrices à fréquenter cet équipement municipal, très bien doté, et rappelle que l'inscription est gratuite.
5. **Exposition à la Chapelle du Yaudet** : Thierry LE CALVEZ demande aux élus de bien vouloir se positionner pour effectuer des permanences lors des week-end compris entre le 15/7 et le 14/8.
6. **Inauguration du Patio** : Sylvain CAMUS a souligné le succès de ces trois jours de manifestation : une très bonne fréquentation pour la pièce de théâtre du vendredi soir, l'inauguration du samedi et le bal du dimanche après-midi. Il rappelle que le bénéfice des buvettes du samedi et du dimanche sera réparti entre les associations partenaires. Les food-trucks ont également eu du succès. Ces festivités ont permis de constater la bonne isolation acoustique du bâtiment.
7. **Commission « finances »** : elle se réunira le jeudi 28 mars à 20 H 15 pour l'élaboration du budget primitif 2019.
8. **Conseil municipal** : le mercredi 10 avril, à 18 H 30, en présence de Madame MAHE.